Image not found or type unknown

divorce frais de liquidation

Par **allain**, le **25/03/2013** à **21:30**

Bonsoir,

Avant le divorce, il faut effectuer la liquidation.
pour cette opération, il faut verser 2.5% à l'état, pour les comptes bancaires, livret, assurance vie, y a t-il une taxe egalement, si oui de combien ?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés